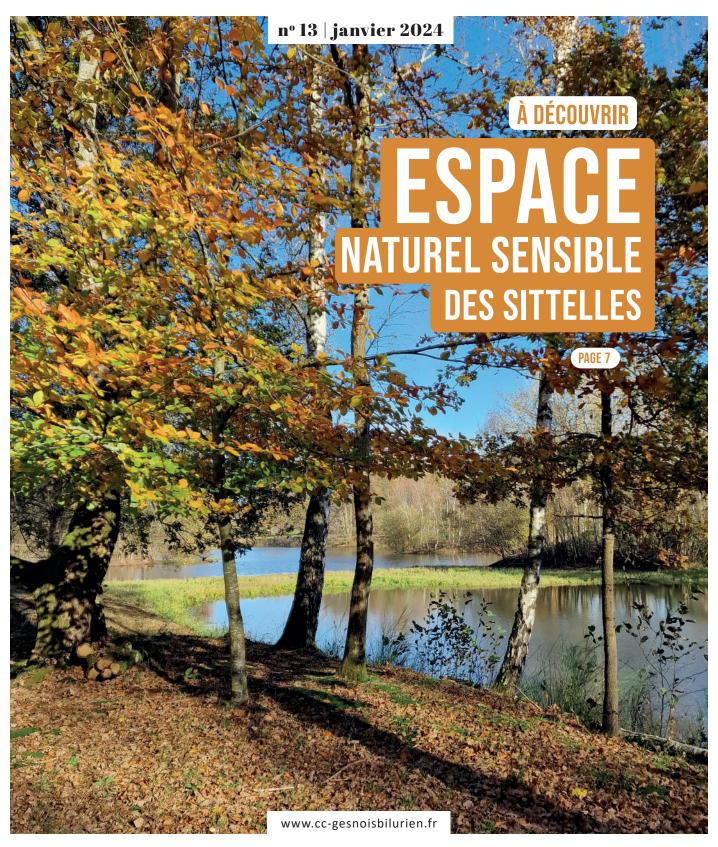
Le Gesnois Bilurien

Communauté de Communes





Ardenay-sur-Mérize · Bouloire · Le Breil-sur-Mérize · Connerré · Coudrecieux · Lombron Maisoncelles · Montfort-le-Gesnois · Nuillé-le-Jalais · Saint-Célerin · Saint-Corneille Saint-Mars-de-Locquenay · Saint-Mars-la-Brière · Saint-Michel-de-Chavaignes · Savigné-l'Évêque Sillé-le-Philippe · Soulitré · Surfonds · Thorigné-sur-Dué · Torcé-en-Vallée · Tresson · Volnay



BASE DE LOCATION DE KAYAKS À MONTFORT-LE-GESNOIS

Résultat d'un partenariat entre le Perche Sarthois, la commune de Montfort-le-Gesnois et le Canoë-Kayak Club Fertois, la base a été inaugurée l'été dernier et proposait au public une balade découverte d'une heure sur l'Huisne.

Au total, 435 personnes ont embarqué pour cette première saison! Grâce aux aménagements réalisés sur la rivière par le Perche Sarthois, la base se développera l'année prochaine avec de nouveaux circuits.

Retour en images

- **1** Relais Petite Enfance : soirée d'échanges autour de la Petite enfance
- 2 Relais Petite Enfance : sorties organisées par le Relais Petite Enfance
- **3 -** École de musique : première scène pour la nouvelle classe d'orchestre
- **4** Animation Jeunesse : sortie à Saint-Malo
- **5** Enfance- Jeunesse : séjours été 2023











et en chiffres

Aux vacances d'automne,

795

dans les 9 Accueils de Loisirs de la Communauté de Communes



édito

epuis quatre ans nous traversons de nombreuses crises, sanitaires, climatiques, économiques et sociales et la guerre frappe à nos portes de plus en plus menaçante et pourtant, vous faites preuve d'une résilience qui force l'admiration. C'est certainement dû à cet esprit français qui a toujours su faire face mais c'est aussi la prise de conscience que dans notre territoire nous y sommes bien.

Je voudrais souligner l'engagement de vos élus qui ne faiblissent pas dans leurs tâches de plus en plus complexes et nombreuses et qui méritent votre gratitude.

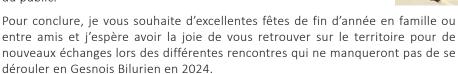
Soyez certains que les élus communautaires œuvrent en permanence à l'amélioration de votre quotidien en maintenant la qualité des services relevant des compétences exercées par notre collectivité et en agissant en responsabilité pour répondre aux défis de demain, par exemple en matière de transition énergétique.

Dans ce nouveau numéro d'hiver, vous retrouverez donc un condensé de l'actualité territoriale du semestre écoulé avec comme point remarquable entre autres, la signature d'une convention de partenariat entre le GESNOIS BILURIEN et l'Asso-

ciation LE FLORE HABITAT JEUNES pour la mise en œuvre du dispositif Hébergement Temporaire chez l'Habitant (HTH) sur notre territoire.

Vous y retrouverez également l'actualité économique, culturelle et touristique mais aussi un focus sur la Loi APER, relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables, le Gesnois Bilurien souhaitant ainsi participer activement à l'effort collectif nécessaire pour tendre vers une réduction drastique de l'utilisation des énergies fossiles à l'horizon 2030 puis 2050. Les communes choisiront le mode de concertation et vous serez amenés à donner votre avis.

Ce nouveau numéro est donc l'occasion de continuer à vous présenter les nombreuses actions de vos représentants communautaires pour assurer des services de qualité, actions mises en œuvre par des agents et du personnel engagés, avec force et conviction, au service du public.



André PIGNÉ

Président de la Communauté de Communes du Gesnois Bilurien

sommaire

- 04 le centre social LARES
- 05 les chantiers Argent de Poche- le guichet unique- les séjours hiver 2024
- **06** le dispositif Hébergement Temporaire chez l'Habitant
- 07 le transfert des zones d'activité économique
- 08 l'Espace Naturel Sensible- la loi APER
- 09 le tri à la source des biodéchets
- 10 les modes actifs de mobilité- les travaux à l'espace aqualudique Sittellia
- 11 l'école de musique
- 12 l'agenda des sorties culturelles en Gesnois Bilurien

ZOOM SUR

UN ÉQUIPEMENT DE PROXIMITÉ

À L'ÉCOUTE DES BESOINS DES HABITANTS DE NOTRE TERRITOIRE

LE CENTRE SOCIAL LARES

Aujourd'hui, 12 communes du Gesnois Bilurien sont adhérentes au Centre Social LARES, pour 9€ par habitant.

UN CENTRE SOCIAL, C'EST QUOI?

C'est un lieu d'Accueil, de Rencontre, d'Écoute et de Solidarité.

Sur notre territoire, le Centre LARES (association loi 1901) a été créé en 1981.

Sa directrice est Sophie PORTAIL et la Présidente du Conseil d'Administration est Christine MARCHAND.

Toutes les actions, animations et activités du LARES sont mises en place par rapport à un projet social, qui est un document validé par la CAF pour quatre années (2023-2026), selon quatre axes thématiques : la santé et le bien-être ; l'accompagnement citoyen ; la mobilité ainsi que la famille et la parentalité.

LE TRIPLE OBJECTIF DU CENTRE LARES :

- Accueillir tous les habitants du territoire, sans distinction d'âge, d'origine sociale et culturelle.
- Proposer des espaces de rencontres et d'activités.
- Favoriser la participation des habitants que nous considérons comme les premiers acteurs de la vie sociale du territoire.

SES ACTIONS, ANIMATIONS ET ACTIVITÉS:

- L'animation de la Vie Sociale (Repair café, Goûter de Noël solidaire, des ateliers, la Fête du jeu, des sorties, les « Pauses conviviales » chaque mois dans les communes adhérentes mais ouvertes à tous les citoyens du territoire, etc...)
- Des Ateliers Parents / Enfants au centre et en itinérance (Salon de la parentalité, des journées thématiques, etc...)
- Une épicerie Sociale et Solidaire (fonctionnant avec une équipe de 9 bénévoles) en lien avec de nombreux partenaires (Restos du Cœur, Banque Alimentaire, ...)
- La Petite Enfance avec 18 places d'accueil à Lombron et 15 places à Saint-Corneille
- Un Hôtel social (15 chambres et 37 places), structure d'hébergement temporaire, pour femmes majeures seules ou avec enfant, en situation de rupture de toit et/ou victimes de violences conjugales. Actuellement, des femmes réfugiées ukrainiennes y sont accueillies.

ET AUSSI:

France Services, au centre à Montfort et en itinérance sur le territoire, en accès libre ou accompagné d'un animateur.

Un service de téléconsultation médicale en accès libre du lundi au vendredi de 8h00 à 17h30.

Une réflexion sur la création éventuelle d'une annexe des services dans le sud du Gesnois Bilurien pour favoriser un meilleur accès aux services.

CONTACTS:

1 Place Jacques Moreau 72450 Montfort-le-Gesnois contact@cslares.fr 02 43 76 70 25

www.cslares.fr



Retour sur une initiative réalisée en partenariat entre la Communauté de Communes, le Centre social LARES et l'association la Petite Cabane.

Le 18 novembre dernier, le Salon de la Parentalité s'est tenu à Montfort-le-Gesnois, attirant une centaine de visiteurs. Tout au long de la journée, différents ateliers, conférences et exposants ont animé l'événement.

1 _____ www.cc-gesnoisbilurien.fr

JEUNESSE

ARGENT DE POCHE

SAINT-MARS-LA-BRIÈRE

Pour la première fois à Saint-Mars-la-Brière, la Communauté de Communes a initié un chantier « Argent de Poche ». Huit jeunes, âgés de 14 à 17 ans, ont participé en paillant les espaces verts de la commune et en créant les pancartes du marché de Noël. Sous la supervision d'un animateur pédagogique et d'un référent technique communal, le chantier s'est déroulé dans une ambiance joyeuse, avec des jeunes engagés !

VOLNAY

Après cinq jours d'efforts soutenus, les huit jeunes de Volnay ont achevé une imposante fresque de 22 mètres carrés sous le préau de la cour de la mairie. Cette œuvre vise à embellir le cœur du village, s'inspirant d'un dessin original sur le thème de la nature. Le chantier a représenté environ cent heures de travail et a exigé l'application de seize nuances de couleurs différentes.

Ces projets, financés par la Communauté de Communes du Gesnois Bilurien, sont supervisés par l'équipe Jeunesse et les élus des communes concernées.







PETITE ENFANCE

GUICHET UNIQUE

CE QUI CHANGE AU 1^{ER} JANVIER 2024

Désormais, les **parents et futurs parents** à la recherche d'un mode d'accueil pour leurs tout-petits devront s'orienter vers le **Guichet Unique**..

Celui-ci centralisera les demandes, que la recherche porte sur un mode d'accueil collectif (dans l'une des 4 crèches du Gesnois Bilurien : Connerré, Lombron, Montfort-le-Gesnois ou Saint-Corneille) ou un mode d'accueil individuel (employé de garde à domicile ou assistant maternel).

Au cours d'un rendez-vous individualisé, des professionnelles de la Petite enfance seront attentives aux besoins de l'enfant et de ses parents et sauront proposer un mode d'accueil adapté.

Pour prendre rendez-vous :

service-peej@cc-gesnoisbilurien.fr / 02 85 29 92 28 **Pour nous rencontrer,** c'est au 48 rue de Paris à Connerré

Des plaquettes **Bien grandir en Gesnois Bilurien** et **Petite enfance** seront prochainement disponibles.



ENFANCE-JEUNESSE

CET HIVER, ATTEIGNEZ LES SOMMETS!

Chaque année, la Communauté de Communes organise deux séjours spécialement conçus pour offrir aux enfants et aux adolescents du territoire une expérience enrichissante en altitude tout en explorant différentes activités de montagne. En 2024, la destination sera Chantarisa, située en Auvergne, où les jeunes auront l'opportunité de s'évader du lundi 4 au samedi 9 mars.

Pratique : préinscriptions en ligne du mardi 2 au 14 janvier sur www.cc-gesnoisbilurien.fr





La plaquette complète est disponible sur le site de la Communauté de Communes ainsi que sur les réseaux sociaux.

www.cc-gesnoisbilurien.fr _______**5**





L'HÉBERGEMENT TEMPORAIRE CHEZ L'HABITANT

QU'EST-CE QUE C'EST ?

Ce dispositif a pour mission essentielle de mettre en relation des hébergeurs privés (disposant d'une chambre indépendante avec un accès aux installations communes des sanitaires ainsi que la cuisine) et des jeunes (de 16 à 30 ans) à la recherche de solutions d'hébergement temporaires dans le cadre de différentes situations : CDD, apprentissage, alternance, formations, études, ...

COMMENT ÇA MARCHE?

L'hébergeur, si sa proposition est acceptée par LE FLORE, est mis en relation avec le meilleur candidat possible et est rémunéré à hauteur de 15€ par nuit (dans la limite de 270€ par mois) en échange de cet hébergement.

LE HTH, C'EST DU GAGNANT-GAGNANT!

En accueillant un ou une jeune en recherche d'hébergement à proximité de son lieu de travail, de stage ou de formation, vous bénéficierez d'un savoir-faire professionnel, d'une indemnité de séjour et vous vivrez une expérience enrichissante!

Une belle façon de participer à la résolution des différentes problématiques de notre époque (mobilité, crise du logement, emplois non pourvus, ...), en favorisant le dynamisme économique de notre territoire du Gesnois Bilurien et en permettant par ailleurs de belles « aventures » intergénérationnelles.



Mercredi 4 octobre 2023, le dispositif HTH a été officiellement lancé sur notre territoire en présence de M. Compain, sous-préfet de Mamers ; M. Catanzaro, vice-président à la Région Pays de la Loire ; M. Pigné, président de la CC du Gesnois Bilurien et M. Boué, président de l'Association Le Flore Habitat Jeunes. Le partenariat s'est concrétisé par la signature d'une convention entre la Communauté de Communes du Gesnois Bilurien et l'association Le Flore Habitat Jeunes.

25 TERRITOIRES ADHÈRENT AU DISPOSITIF HTH EN RÉGION DES PAYS DE LA LOIRE

Dans le cadre de la signature de cette convention, Jean-Luc Catanzaro (2^e Vice-Président de la région des Pays de la Loire et Directeur RSE Groupe OUICARE) expliquait qu'en 2017, suite au Grenelle de l'Apprentissage, la Région Pays de La Loire avait lancé l'initiative « HTH », une solution pour l'hébergement des jeunes, engagés dans une démarche d'insertion sociale et professionnelle. L'état a rapidement rejoint la région pour soutenir l'expérimentation et depuis 2023, c'est le Département de la Sarthe et la CAF qui soutiennent l'action.

Vous souhaitez participer au dispositif ou en bénéficier, contactez l'association LE FLORE HABITAT JEUNES :

02 43 81 27 55

23, rue Maupertuis 72000 LE MANS contact@leflore.info
www.flore-habitatjeunes.org



______ www.cc-gesnoisbilurien.fr

DES ZONES D'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE CONFIÉES À LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Ce que dit la Loi

LA LOI <u>NOTRE</u> DE 2015 (*NOUVELLE ORGANISATION TERRITORIALE DE LA RÉPUBLIQUE*) IMPOSE LE TRANSFERT DES ZONES D'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE VERS LES COMMUNAUTÉS DE COMMUNES.

Ainsi, les zones suivantes, qui répondent à certains critères imposés par la loi NOTRe, seront désormais gérées exclusivement par la Communauté de Communes du Gesnois Bilurien :

- LA HERSE À CONNERRÉ
- LE LANDON AU BREIL-SUR-MERIZE
- LA PÉCARDIÈRE SUR MONTFORT-LE-GESNOIS / SAINT-MARS-LA-BRIÈRE / SOULITRÉ
- L'ENSEMBLE DE LA ZAE DE L'ÉPINE ET LA PIÈCE DES MURS À SAVIGNÉ-L'ÉVÊQUE
- LA CHÉQUINIÈRE ET LE SABLON À THORIGNÉ-SUR-DUÉ

Désormais, c'est au Gesnois Bilurien qu'incombe la charge de différents éléments tels que l'entretien, le traitement hivernal, le balayage, la signalisation, l'éclairage etc. Ce transfert de charges s'effectuera après un travail commun entre les Communes et la Communauté de Communes.

Une Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT) veillera à garantir la neutralité des coûts de ce transfert .



L'ESPACE NATUREL SENSIBLE DES SITTELLES

UN ÉCOSYSTÈME PRÉSERVÉ AU CŒUR DU GESNOIS BILURIEN

Un ENS, qu'est-ce que c'est?

Les espaces naturels sensibles (ENS) sont des espaces protégés, un « label » visant à préserver la qualité du site, des paysages, des milieux et habitats naturels présents sur un espace déterminé.

Au sein des 305 hectares classés et protégés en Sarthe, le Conseil Départemental élabore et met en œuvre une politique de protection, de gestion et d'ouverture au public des espaces naturels afin de mettre en valeur et de protéger des paysages, une faune et/ou une flore caractéristiques.

Le Belle Inutile

Le site de La Belle Inutile, devenu depuis peu l'ENS des Sittelles, d'une superficie de 20 hectares, se situe à Montfort-le-Gesnois au sein du Parc des Sittelles, sur d'anciennes sablières abandonnées et colonisées au fil du temps par une flore et une faune caractéristiques: les nombreuses mares et plans d'eau sont ainsi propices à l'implantation d'amphibiens tels que la rainette verte et les tritons. Il est aussi possible d'y croiser, en levant le nez, des libellules ainsi que des martin-pêcheurs. Côté végétation, une flore caractéristique des milieux sableux et de landes sèches se développe.

Faire connaître cet espace secret

La volonté affichée de la Communauté de Communes est de rendre ce site remarquable le plus accessible possible au grand public. La labellisation « ENS » permet une prise en charge des actions engagées par la collectivité à hauteur de 60% par le Département.

Une meilleure fréquentation de ce site passera par des aménagements adéquats, une communication ciblée et l'animation du lieu, pour permettre de mieux faire connaitre cet espace.



TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

UNE RÉFLEXION COMMUNE

D'ICI DÉBUT 2024 ET POUR FAIRE FACE AUX DÉFIS LIÉS À L'ENVIRONNEMENT ET AU CLIMAT, LES ÉLUS DU GESNOIS BILURIEN DEVRONT DÉFINIR DES «ZONES D'ACCÉLÉRATION» SPÉCIFIQUES POUR LA PRODUCTION D'ÉNERGIES RENOUVELABLES.

La loi APER (loi relative à l'accélération de production des énergies renouvelables) promulguée en mars 2023, repose sur 4 axes:

|Planifier les projets d'énergies renouvelables Simplifier les procédures

Mobiliser du foncier pour le solaire et l'éolien

Mieux partager la valeur des énergies renouvelables

Plus d'informations sur www.vie-publique.fr



es zones, délimitées après consultation des habitants de chaque commune, représentent des secteurs clés où la volonté politique de développer les énergies renouvelables sera affirmée.

Elles encourageront l'accueil de projets, qu'ils soient publics ou privés, individuels ou liés à des entreprises spécialisées. Chaque type d'énergie renouvelable iden-

tifiée, notamment

le solaire photovoltaïque au sol et sur toitures, le solaire photovoltaïque sur ombrières de parking, le solaire thermique, la géothermie, le bois énergie, l'éolien terrestre, la méthanisation/biogaz et l'hydroélectricité.

La compilation des délibérations et décisions communales sera présentée et débattue en Conseil communautaire, comme prévu par la loi. L'objectif final étant d'examiner la cohérence des zones d'accélération définies par chacune des communes membres par

> type d'énergie, avec les communes limitrophes et avec le projet de territoire (PADD et PCAET) afin de transmettre au référent départemental un projet ambitieux et concerté en matière de production d'énergies renouvelables.



ENVIRONNEMENT

DEVENONS INTRAITABLES SUR LES BIODÉCHETS

À COMPTER DU 1ER JANVIER 2024, CONFORMÉMENT AU DROIT EUROPÉEN ET À LA LOI ANTIGASPILLAGE DE 2020, LE TRI DES BIODÉCHETS SERA GÉNÉRALISÉ ET CONCERNERA TOUS LES PROFESSIONNELS ET LES PARTICULIERS.

EN PRATIQUE, QUELS SONT LES BIODÉCHETS À TRAITER ?

Déchets verts : tontes de pelouse et fauchage, feuilles mortes, tailles d'arbustes, haies et brindilles ou encore déchets ligneux issus de l'élagage et de l'abattage d'arbres et de haies.

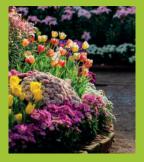
Déchets alimentaires : restes de repas ou de préparation de repas ou produits périmés non consommés.

TRIER PRÉSENTE DE NOMBREUX BÉNÉFICES :

- Réduire le bilan carbone du secteur des déchets à travers la réduction du stockage et de la combustion des déchets.
- + **Produire du biogaz** qui peut être soit destiné à un usage local, soit réinjecté dans le réseau de gaz naturel.
- + Fournir les agriculteurs ou gestionnaires d'espaces verts en engrais organiques et ainsi améliorer la qualité agronomique des sols.







CE QUE PROPOSE LE SYVALORM :

Le syndicat de Valorisation des Ordures Ménagères auquel adhère la Communauté de Communes du Gesnois Bilurien

Le compostage individuel : en tas, au pied des plantations ou en composteur. Deux modèles de composteur sont en vente auprès du Syvalorm.

Adopter des poules : ces gallinacés sont un moyen efficace pour valoriser les déchets

Le compostage partagé : le Syvalorm se prépare à développer des projets de compostage partagé dans les bourgs, quartiers et bas d'immeubles. Si vous êtes intéressés, vous pouvez prendre contact avec l'association ATHENA par mail à compost@asso-athena.fr ou par téléphone au 06 13 50 50 89.

Donner vos biodéchets à un proche : ainsi il pourra le valoriser dans un compost individuel



SYVALORM

Accueil du public à Saint-Calais : du lundi au vendredi, 9h-12h et 14h-17h 11, rue Henri Maubert 72120 Saint-Calais 02 43 35 86 05 www.syvalorm.fr





ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

SPANC

Depuis juin 2023, toutes les demandes concernant l'assainissement non collectif doivent être transmises à la Communauté de Communes par mail à spanc@cc-gesnoisbilurien.fr

Le service est également joignable au 02 41 47 43 46.

Vous retrouverez toutes les informations utiles sur le site de la Communauté de Communes : **www.cc-gesnoisbilurien.fr** onglet Environnement

www.cc-gesnoisbilurien.fr ________9



ENQUÊTE

TOUS ENSEMBLE Pour les mobilités durables

La communauté de communes mène une réflexion sur l'ensemble du territoire du Gesnois Bilurien pour mettre en œuvre des liaisons douces en direction des piétons et des cyclistes, et ainsi favoriser les pratiques du vélo pour les déplacements domicile-travail.

'est dans ce cadre que le cabinet d'études VIZEA élaborera un schéma directeur des modes actifs, financé à hauteur de 80% par le Département, et 20% par la collectivité. L'étude durera sept mois. Elle se veut participative et collaborative : **TOUT LE MONDE EST CONCERNÉ**!

Une enquête en ligne sera lancée à la mi-janvier! Et c'est là que vous intervenez! D'une durée d'un mois, elle est à destination des habitants de la Communauté de Communes, pour connaître vos pratiques, vos usages en matière de mobilités, les freins que peut-être vous rencontrez dans vos déplacements et les éventuels itinéraires à créer. Une cartographie sera mise en ligne sur notre site internet et vous permettra d'indiquer les difficultés rencontrées. Toutes les informations, avec le lien de connexion de l'enquête, seront disponibles à partir de la mi-janvier en mairie, sur notre site internet et sur tous nos réseaux sociaux!



Comité de pilotage composé d'élus, de techniciens, du cabinet d'études VIZEA et des partenaires (le Département de la Sarthe, le Pôle Métropolitain Mobilités Le Mans-Sarthe, la Préfecture de la Sarthe, la Région Pays de la Loire et l'Ademe)



Des travaux de rénovation

En 2023, la Communauté de Communes du Gesnois Bilurien a réalisé des travaux de rénovation au centre aqualudique Sittellia pour un montant de 237 843 € TTC.

Ces travaux d'amélioration ont nécessité une période de fermeture technique en fin d'année légèrement supérieure à ce qui se fait habituellement. En effet, pour des raisons de sécurité et de rapidité d'exécution, l'espace Sittellia est resté fermé du 18 décembre 2023 au 1^{er} janvier 2024.

À votre retour le 2 janvier 2024, les portes du sas d'entrée auront été remplacées par des portes automatiques, l'éclairage du sanitaire PMR du hall sera automatique et mieux éclairé.

Dans les espaces vestiaires/douches/sanitaires côté aquatique, vous serez éblouis par le changement du faux-plafond ainsi que l'ensemble de l'éclairage déclenché par détection de présence et luminosité ambiante, avec mise aux normes de l'éclairage de sécurité. Le mur côté hublot ainsi que celui de la «cabine change bébé» seront restaurés.

Pour ne plus rencontrer de seaux dans les locaux, dûs aux fuites intempestives, des travaux d'étanchéité et d'isolation de la toiture ont été effectués ainsi que la rénovation de tous les translucides pour maintenir un éclairage naturel, agréable à l'intérieur du site.

Du côté des bassins, on notera l'aménagement d'une zone de rangement sécurisée et l'installation d'un portillon de sécurité anti-retour en amont du pédiluve.

La Communauté de Communes du Gesnois Bilurien continue d'investir pour accueillir chaque usager dans un espace toujours plus agréable et adapté à tous.

Renouvellement de la Délégation de Service Public

Le contrat de Concession de Service Public qui lie la Communauté de Communes du Gesnois Bilurien au délégataire RECREA, exploitant du centre aqualudique Sittellia, arrive à son terme le 31 décembre 2023.

Par délibération en date du 11 mai 2023, le Conseil communautaire a approuvé le choix de la Concession de Service Public comme mode de gestion et d'exploitation du centre aqualudique Sittellia pour les cinq prochaines années (2024-2028). Suite à cette délibération, un avis d'appel public à la concurrence a été lancé et le choix du futur délégataire sera effectué en Conseil Communautaire mi-décembre (c'est à dire au moment de l'impression du journal que vous avez entre les mains : vous aurez donc les dernières informations sur ce sujet en consultant le site internet du Gesnois Bilurien : www.cc-gesnoisbilurien.fr.

10 www.cc-gesnoisbilurien.fr

'école de musique relève d'un service de la Communauté de Communes ■réparti sur 4 sites :

à Bouloire au sein d'un bâtiment communautaire rénové en 2022, à Connerré, à Savigné-l'Évêque et à Thorigné-sur-Dué, dans des espaces mis à disposition par les communes.

Depuis la rentrée, l'école de musique accueille 210 élèves. Parmi les élèves inscrits, 34% sont des adultes.

enseignants spécialisés dans une douzaine de disciplines différentes assurent les cours. L'établissement est intégré dans un Schéma Départemental des Enseignements Artistiques, impliquant de répondre à quatre missions principales :

1 - UN ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE ORGANISÉ EN CURSUS :

L'école propose un parcours d'éveil et de découverte pour les enfants de 4 à 6 ans, où ils peuvent explorer divers instruments avant de faire leur choix. Après cette phase, les deux tiers des enfants rejoignent un parcours de formation musicale structuré en cycles.

2 - LA COLLABORATION AVEC LES ÉTABLISSEMENTS SCOLAIRES

Deux enseignants, Virginie Duong et José Murillo, titulaires du DUMI (Diplôme Universitaire de Musicien Intervenant), interviennent une heure chaque semaine dans 20 classes de primaire du territoire.

L'ÉCOLE DE MUSIQUE

UN SERVICE PUBLIC COMMUNAUTAIRE

Cette année, ils seront présents dans les écoles de Coudrecieux, Saint-Corneille, Saint-Mars-la-Brière, Saint-Michel-de-Chavaignes, Sillé-le-Philippe et de Tresson, accompagnant ainsi près de 400 élèves.

3 - LE SOUTIEN DES PRATIQUES ARTISTIQUES EN AMATEUR

L'école offre un soutien logistique aux associations musicales en partageant des locaux et des instruments. Elle facilite les pratiques collectives telles que les harmonies ou les classes d'orchestre en proposant des tarifs réduits à ses élèves. Enfin, des projets artistiques communs sont organisés au cours de l'année.

4 - LA PARTICIPATION À LA VIE CULTURELLE LOCALE

L'école de musique est un acteur clé de la vie culturelle du territoire, organisant régulièrement des concerts. Les derniers concerts «Fais-moi peur» et «Recette de Familles» ont rencontré un vif succès. Le prochain événement «Girl Power» est prévu le dimanche 28 janvier à La Passerelle à Connerré.

En octobre, plusieurs enseignants de l'école de musique ont participé aux côtés de Marion Cotineau, directrice de l'établissement, au congrès des Enseignants Artistiques de la Sarthe. En effet, l'école de musique accueillait l'une des trois journées dédiées au développement de leurs missions éducatives, artistiques et culturelles, permettant ainsi de faire le lien avec le Projet d'Établissement qui a été réalisé en début d'année. Ce support offre à l'école de musique une perspective d'actions à mener sur la période 2023-2027.

CONTACTS ET INFORMATIONS:

02 43 35 98 11

ecolemusique@cc-gesnoisbilurien.fr 3 rue des Maillets 72440 BOULOIRE et sur **www.cc-gesnoisbilurien.fr**





Retrouvez toute la programmation culturelle pour petits et grands et plus encore sur www.cc-gesnoisbilurien.fr et Facebook Sortons en Gesnois Bilurien.

REGARDE-MOI DANS LES YEUX PENDANT 4 MINUTES —

Sam. 13 janvier à 20h30 à Connerré

Théâtre - A partir de 10-12 ans

HOËL

Dim. 21 janvier à 15h30 à Saint-Mars-la-Brière

Spectacle jeune public - À partir de 6 ans

UN TRAIT SANS FIN

Dim. 28 janvier à 17h00 à Bouloire

Théâtre, dessin et projection - Dès 8 ans

CONCERT GIRL POWER

Dim. 28 janvier à 14h30 à Connerré

par l'école de musique communautaire- Tout public

A MODERN TALES

Ven. 2 février à 20h30 à Connerré

Ciné-concert - Tout public

GLOUGLOU OU LE CHANT DE L'EAU

Jeu. 8 février à 18h00 Montfort-le-Gesnois

Spectacle musical et visuel - Petite enfance

RUMBADAGIO

Ven. 16 février à 20h30 à Connerré

Concert - Tout public

HÉROÏNES

Sam. 17 février à 20h30 à Tresson

Théâtre d'objets documentaire - À partir de 12 ans

DÉBUT DE BAL, SUIVI DE POOLIDOR

Sam. 17 février à 20h30 à Saint-Mars-la-Brière

Concert, bal folk - Tout public

JOURNÉE « JAPAN ZONE »

Sam. 16 mars de 10h à 18h à Saint-Mars-la-Brière

Ateliers, démonstrations jeux vidéo et de société,

défilé de cosplay - Tout public

AVEC UN GRAND F

Dim. 17 mars à 17h00 à Connerré

Histoires de femmes incroyables mais vraies À partir de 5 ans SOON

Ven. 22 mars à 20h30 à Bouloire

Solo sur le numérique et la solitude contemporaine

À partir de 12 ans

HOËL
Ven. 22 mars à 20h30 à Connerré

Spectacle jeune public - À partir de 6 ans

THE ORCHID

Ven. 5 avril à 20h30 à Bouloire

Concert - Tout public

C'EST LALAMOUR

Sam. 13 avril à 20h30 à Connerré

Concert - À partir de 5 ans

BOB ET MOI

Sam. 20 avril à 20h30 à Montfort-le-Gesnois

Théâtre - À partir de 13 ans

ON N'ÉTAIT QUE DEUX

Sam. 20 avril à 20h30 à Saint-Mars-la-Brière

Spectacle de théâtre interactif

LA MAISON AUX CACTUS

Sam. 4 mai à 20h30 à Bouloire

Théâtre - À partir de 13 ans

LA VEILLÉE

Sam. 25 mai 21h30 à Montfort-le-Gesnois

Spectacle de plein air dont le personnage central

est un feu de bois - À partir de 8 ans

LUDILO

Jeu. 30 mai à 18h00 au Breil-sur-Mérize

Théâtre d'objets - Petite enfance dès 12 mois

SOIRÉE « SWING » !

Sam. 22 juin à 20h à Saint-Mars-la-Brière

Initiation, concert, démonstration des danseurs de l'association de danse CarréMans Swing

Programmation itinérante proposée par le Théâtre Epidaure Bravo à l'équipe du Théâtre Epidaure (Hélène, Solène, Hélène, Pierre, Rodolphe), qui a proposé une nouvelle fois un début de Saison Culturelle itinérant en Gesnois Bilurien : du spectacle vivant dans nos campagnes !

Merci aux habitant(e)s venus nombreux à ces spectacles délocalisés, initiative soutenue avec détermination par les élus du Gesnois Bilurien.